MAIRIE
DE
HONFLEUR

ARRETE N° 2025 – 431
Modificatif
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Emménagement
Rue BOURDET n° 20
Allée des Pépinières

Samedi 6 Septembre 2025

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de Madame FINELLE Audrey – 20, rue Bourdet – Allée des Pépinières – 14600 Honfleur, afin d'effectuer un emménagement, Rue Bourdet au n° 20 – Allée des Pépinières, Samedi 6 Septembre 2025, De 10h00 à 15h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Demandeuse est autorisée à effectuer un emménagement, Rue BOURDET au n° 20 – Allée des Pépinières, SAMEDI 6 SEPTEMBRE 2025, De 10H00 à 15H00.

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite, rue Bourdet, partie comprise entre la Rue aux Chats et la Place St Léonard, afin de permettre l'emménagement, à la date et horaires cités dans l'Article 1.

ARTICLE 3 : Des déviations avec barrières réglementaires et affichage du présent Arrêté seront posées par la Demandeuse, au croisement de la Rue Bourdet et de la Rue aux Chats, à l'intersection de la Rue Bosquet et de la Rue aux Chats.

Des barrières seront mis à disposition, sur place, par le personnel du Centre Technique Municipal, et installées par la Demandeuse, le jour de l'emménagement.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 2 Septembre 2025
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à la Circulation
Jérôme HAMEL

MAIRIE DE HONFLEUR (Calvados)

MAIRIE DE HONFLEUR - BP 80049 - 14602 HONFLEUR CEDEX
☎ 02 31 81 88 00 - Fax : 02 31 89 18 76 - e-mail : mairie@ville-honfleur.fr